

Conseil d'administration du 3 novembre 2020

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 17h40 et propose de faire un tour de table pour se présenter.

M RODRIGUEZ, DDFPT, pour cette première séance accepte d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Proviseur donne lecture détaillée de l'ordre du jour et précise qu'il a reçu un certain nombre de questions diverses de la part des enseignants qui traitent notamment de la mise en place du protocole sanitaire dans l'établissement et donc il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Il restera quelques questions diverses sur l'usage du portable, le départ en PFMP ou l'état de l'alerte PPMS ;

L'ordre du jour, ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1) Installation du conseil d'administration et des commissions :

Monsieur le Proviseur rappelle la composition de la commission permanente et du conseil de discipline et indique que ses membres doivent être désignés en leur sein par les différents collèges composant le conseil d'administration.

Titulaires

suppléants

Pour la commission permanente :

- représentants des personnels enseignants :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Mme MAROC Nora | M CHARED Nasser |
| - M PARLANTI Fabrice | Mme DORAY Magalie |
| - M FERRERO Sylvain | Mme GIRARD Marion |

- représentants des personnels A.T.E.C. :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - M MARIN Patrick | Mme VANNIER Monique |
|-------------------|---------------------|

- représentants des parents d'élèves :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - Mme JACQUET Caroline | Mme CHATENAY Daniela |
| - Mme MARC Virginie | |

- représentants des élèves :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - M AIT SALH Amine | M DUVERGER Nickens |
| - M BOUGRIER Noa | Mme DESHUISSARD Eryl |

Pour le Conseil de Discipline :

- représentants des personnels enseignants :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - M CHARED Nasser | M FERRERO Sylvain |
| - Mme MAROC Nora | Mme GIRARD Marion |
| - Mme DORAY Magalie | Mme SAARI Myriam |
| - M PARLANTI Fabrice | |

- représentants des personnels A.T.E.C. :

- Mme VANNIER Monique M MARIN Patrick

- représentants des parents d'élèves :

- Mme MASSA Valérie Mme LOUIS Sandrine
- Mme MARC Virginie Mme CHATENAY Daniela

- représentants des élèves :

- M BENANI Yanis M BOUGRIER Noa
- M AIT SALH Amine M DUVERGER Nickens
- Mme BOUMAZA Assia M VAROLI Ruben

2) Installation du C.V.L., de la C.H.S. et du C.E.S.C. :

Monsieur le Proviseur rappelle le rôle du CVL dont l'importance a été rappelée dans les derniers textes, il souligne son rôle consultatif non seulement sur tous les aspects de la vie lycéenne mais aussi sur les questions ayant trait à la pédagogie. Il doit notamment être consulté au même titre que la commission permanente pour la répartition de la DGH. Il comporte déjà 7 élèves titulaires qui ont été élus par les élèves, il faut qu'il y ait autant d'adultes en face. Il n'est pas nécessaire d'être élu au CA pour en faire partie,

Les 7 membres adultes du CVL seront donc M PERLOT Thierry, Mme GRAS Corinne, M CHARED Nasser, M FERRERO Sylvain, M DELMASSE Laurent, M MARIN Patrick, Mme MICHEL THEVENARD Célia

Monsieur le Proviseur présente enfin le rôle de la CHS et du CESC, il souligne leur rôle de proposition, les membres ne sont pas forcément issus des représentants élus au conseil d'administration. Il demande donc aux membres présents si des propositions peuvent être faites. Sont proposés :

Pour la Commission d'Hygiène et Sécurité :

Mme MARC Virginie, Mme FEUILLET Magali, M ROSSETTI Thierry, M RODRIGUEZ Wilfried, M AIT SALH Amine, M BOUGRIER Noa

Les représentants des professeurs s'engagent à donner d'ici la fin de la semaine le nom d'au moins un enseignant de professionnel industriel, particulièrement concerné par cette commission et traditionnellement présent.

Pour le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté :

Mme MERLEN Myriam, Mme ADEL Nabila, Mme BARBARIN Carole, M AIT ALH Amine, M BOUGRIER Noa, madame MICHEL THEVENARD Célia. Là aussi des noms de personnes volontaires peuvent être ajoutés d'ici la fin de la semaine.

3) Règlement intérieur du C.A. :

Monsieur le Proviseur reprend les termes du règlement intérieur de l'année précédente légèrement modifiés. Il indique que dans le document qui est distribué (annexe1) figure à la fois des éléments réglementaires et des propositions émanant de l'établissement, ainsi :

- par souci de facilitation, les dates des 3 principaux CA sont fixées, de même qu'il est probable que les prochains CA se fassent en distanciel, dans ce cas il conviendra de se connecter à l'application JITSI et de s'identifier
- la durée de chacun des C.A. ne pourra excéder 2h30, au-delà, les débats sur les questions diverses seront reportés et traités à la séance suivante.
- le secrétariat de séance sera pris en charge à tour de rôle à chacun des C.A. par une des composantes élues, les représentants du personnel se chargeront du prochain, les enseignants du troisième, les usagers du quatrième. Au-delà de ce chiffre, les représentants de l'administration s'en chargeront.
- le compte rendu devra être rédigé dans les cinq jours suivant le C.A., il sera diffusé par mail aux membres, par affichage sur le site du lycée ; les amendements pourront être faits en introduction du C.A. suivant.

Le règlement intérieur du C.A. est adopté à l'unanimité : 19 Pour, 0 contre, pas d'abstention

Acte N° 1

4) Conventions

Monsieur le proviseur présente une première convention émise par le lycée pour permettre la mise à disposition à d'autres établissements scolaires moyennant une petite participation d'une exposition photo sur le harcèlement scolaire accompagnée de pistes d'exploitation pédagogique. La proposition qui est faite est de 50 euros par quinzaine et une prise en charge du transport à l'aller et au retour par l'établissement demandeur. Il est précisé que les droits à l'image des acteurs ont été obtenus et que les droits intellectuels du photographe ont été cédés.

Une représentante des enseignants demande si cette exposition ne pourrait pas être mise à disposition d'autres structures, mairie ou centres sociaux.

Cette convention est adoptée à l'unanimité

Acte N° 2

Monsieur le Proviseur présente ensuite une convention de partenariat avec l'ITEP Sanderval, pour régler les modalités d'interventions des différentes parties dans le cadre de scolarisation de jeunes qui relèveraient de l'ITEP

Cette convention est adoptée à l'unanimité

Acte N° 3

Monsieur le Proviseur présente la convention de partenariat avec l'association SUD FORMATION qui est mandatée par la Région pour mettre à disposition de l'établissement 2 médiateurs de proximité qui interviennent aux abords de l'établissement notamment aux heures d'entrée, de sortie et sur la plage méridienne. Monsieur le Proviseur souligne l'importance de cette présence pour les riverains de l'établissement, ce qu'approuve M GUILHEM, personnalité qualifiée et président du CIQ Ste Anne.

Cette convention est adoptée à l'unanimité

Acte N° 4

Monsieur le Proviseur présente la convention de subvention avec le GIP FCIP de l'académie pour la participation au projet de « mobilité enseignement et formation professionnels » au titres des programmes Erasmus + 2020. Il relie cette convention au programme de départs en PFMP à l'étranger mis en place pour les élèves de Terminale Gestion Administration, Commerce, Maintenance Auto et Réparation des carrosserie, en soulignant les difficultés liées à la situation sanitaire actuelle. A ce titre les élèves des sections industrielles qui devaient partir en stage à Turin ce lundi n'ont pas pu partir.

Le représentant de la mairie, M EL RHARBAYE demande comment cela se passe vis-à-vis de cette subvention si le programme est annulé.

Le gestionnaire, M LEYAT indique que la subvention n'est pas versée, pour TURIN heureusement il n'y avait pas eu de frais avancés, à l'exception des avances versées aux élèves pour assurer leur subsistance sur place, mais celles-ci seront remboursées.

Cette convention est adoptée à l'unanimité

Acte N° 5

Monsieur le Proviseur présente enfin la convention avec le lycée St Exupéry qui est mutualisateur pour les opérations d'école ouverte auxquelles nous participons.

A la demande d'une représentante des parents M le proviseur indique qu'en général ces actions se font aux vacances d'automne, de printemps et sur la semaine de pré-rentrée même si cette année la situation sanitaire, ne nous a pas engagé à mener d'action sur les derniers congés.

Cette convention est adoptée à l'unanimité

Acte N° 6

5) Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le gestionnaire présente 2 DBM la numéro 3 qui régularise des ouvertures de crédit sur l'enseignement professionnel et la 4 qui permet d'ouvrir des lignes de crédit sur la mise en place de la PFMP à TURIN. Il précise ce que sont des DBM et indique qu'il s'agit là uniquement d'une information.

6) Tarif de demi-pension, des objets confectionnés et des dégradations.

Monsieur le gestionnaire présente un document qui retrace les tarifs de demi-pension et qui précise que ceux-ci sont inchangés, parfois depuis 2014. Les tarifs de demi-pension sont fixés par la région, il s'agit donc d'une information.

Par contre les tarifs des objets confectionnés ou des ouvrages perdus, qui sont eux aussi inchangés font l'objet d'un vote.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Acte N°7

A la demande d'une représentante des parents, le cadre de mise en œuvre des objets confectionnés est rappelé.

7) Protocole sanitaire renforcé

Monsieur le Proviseur indique que l'établissement doit mettre en œuvre, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, à compter du lundi 9 novembre un protocole sanitaire renforcé. Il s'agit de recommandations qui doivent s'adapter au contexte local et dont la ligne directrice demeure, la distanciation, la limitation du brassage des élèves et l'application des gestes barrière. L'effectif de l'établissement étant réduit, 500 élèves maximum, 400 au quotidien en ce moment compte tenu des PFMP en cours, et l'espace quand même relativement conséquent nous permettent de rester sur des mesures assez classiques, que M le Proviseur décrit dans un document joint. Seul un aménagement d'emploi du temps semble souhaitable pour une partie de l'emploi du temps pour 4 classes :

Les élèves de Bac Professionnel Maintenance automobile et Réparation des carrosseries sont regroupés dans l'établissement par niveau en 2 divisions appelées AUTO1 et AUTO2, ainsi 2AUTO1 et 2AUTO2 sont les 2ndes, 1AUTO1 et 1 AUTO2 les premières et ainsi de suite. Dans l'établissement, ce sont les classes dont l'effectif est le plus chargé, 20 au moins dans certains cours d'enseignement général : français, histoire géo, anglais, PSE, Mathématiques, gestion, Art appliqué et EPS, ce qui représente 12 heures de cours dans la semaine. Pour les autres enseignements ces élèves fonctionnent en groupe de 10 (à l'atelier) ou de 15 (en sc physique et analyse fonctionnelle). Les cours dispensés en enseignement général en classe entière se font dans des salles relativement exiguës, nous n'avons pas de grandes salles dans l'établissement, c'est pourquoi il est décidé de pratiquer ces enseignements généraux, à l'exception de l'EPS qui se fait en extérieur, en alternance de semaine paire et de semaine impaire, sachant les élèves qui ne bénéficient pas de l'enseignement cette semaine la sont à la maison avec du travail donné par l'enseignant qui est corrigé et complété la semaine de retour. Les emplois du temps sont faits de telle façon que pour chacune des classe ces enseignements généraux sont regroupés sur 3 demi-journées uniquement, chaque élève vient donc quand même au moins 3 jours dans la semaine au lycée, une semaine 3 jours, une semaine 4 jours et demi.

En ce qui concerne l'UPEAA, 20 élèves actuellement, 24 potentiels toujours ensemble. Nous avons convenu avec l'enseignante que compte tenu de la situation sociale de ces élèves, hébergés pour 80% d'entre eux sur des hôtels sociaux où la COVID circule fortement, ils sont mieux en classe, même un peu nombreux mais bien protégés qu'à la maison. Dans la mesure où la classe continue à fonctionner ainsi, on ne prend pas de mesure d'aménagement d'emploi du temps pour le moment.

L'aménagement proposé est mis en place jusqu'au 1^{er} décembre pour le moment, les 1ères Bac partent en PFMP le 23/11, les 2ndes en janvier.

Ce protocole sanitaire est adopté à l'unanimité

Acte N°8

Un représentant des élèves indique que nombreux sont ceux qui ramènent leur panier repas et qu'ils se retrouvent souvent trop serrés sur le peu de tables de la cour. Ils

souhaiteraient que la MDL puisse être ouverte à cet effet. Les représentants des parents demandent pourquoi la MDL n'est pas ouverte.

Monsieur le Proviseur indique que le risque de promiscuité est encore plus grand dans la MDL qui est un espace clos et qu'en respectant les règles de distanciation on ne doit pas pouvoir aller au-delà de 12 élèves dans cette salle. Il indique aussi une nécessaire auto discipline dans cet espace car les ressources en AED manquent aussi. L'élève indique qu'ils peuvent s'en occuper, propose de fonctionner par inscription, de ne laisser que 12 chaises en MDL. Monsieur le Proviseur dit que c'est envisageable dans ces conditions mais bien pour des élèves qui amèneraient leur panier pas pour les sandwichs ou autres achetés au snack ou supermarché du coin.

8° Questions diverses

Demande de précision sur l'interdiction du téléphone portable dans le règlement intérieur. Monsieur le Proviseur précise que l'usage du portable est décrit dans le règlement intérieur, ce qui ne l'est pas c'est la possibilité de confiscation, et des professeurs se sont en effet posé la question récemment du fait d'avoir droit d'y recourir en absence de notification au règlement intérieur. Il faut donc en effet modifier le Règlement intérieur une proposition sera faite au prochain CA.

Les PFMP dans le contexte sanitaire actuel, Monsieur le Proviseur indique que tout doit être fait pour les maintenir, au moins partiellement, au pire si une moitié des élèves seulement dispose encore d'une convention de stage, il faudrait scinder la période en 2 et changer de stagiaire au milieu sachant que la classe continue dans ce cas à fonctionner par moitié. M PARLANTI représentant des enseignants, indique qu'y compris en commerce il y a moyen de trouver des PFMP, il ne faut pas renoncer trop facilement. Monsieur le Proviseur précise qu'il y aura probablement nécessité d'un plus grand investissement des enseignants dans ces recherches, par contre il n'est pas imaginable qu'un élève refuse un terrain de stage qu'on lui proposerait parce que trop loin ou ne correspondant pas à ses souhaits.

Monsieur le Proviseur rappelle ensuite le protocole mis en œuvre à chaque fois que nous avons communication d'un cas COVID dans l'établissement. Il insiste sur le fait que l'information est faite dans l'établissement dans le respect de la vie privée donc avec la sauvegarde de l'anonymat. Il propose qu'une communication hebdomadaire quantitative puisse être délivrée.

Sur le dispositif d'alerte PPMS, Monsieur le gestionnaire indique dans quel cadre, un exercice, le 16 octobre, on s'est rendu compte de la défaillance du à un orage au début du mois. Les réparations sont engagées et seront réalisées avant la fin de la semaine prochaine. Dans l'attente l'usage du Mégaphone et de relais par les téléphones internes est prévu.




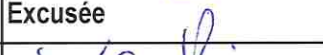


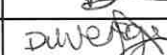




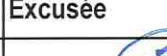



L'ensemble des questions ayant été traitées, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,







W. RODRIGUEZ

Le Président du Conseil,

T. PERLOT

NOM	PRENOM	FONCTION / REPRESENTANT	EMARGEMENT
AIT SALH	Amine	ÉLÈVE TITULAIRE	
BOUGRIER	Noa	ÉLÈVE TITULAIRE	
CHARED	Nasser	ENSEIGNANT TITULAIRE	
CHATENAY-RIVAUDAY	Daniela	PARENT D'ELEVES / TITULAIRE	Excusée
CLAUDIUS PETIT	Anne	REPRÉSENTANT DE LA REGION TIT	
DESHUISSARD	Eryl	ÉLÈVE TITULAIRE	
DORAY	Magalie	ENSEIGNANT TITULAIRE	
DUVERGER	Nickens	ÉLÈVE TITULAIRE	
EL RHARBAYE	Didier	REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	
FERRERO	Sylvain	ENSEIGNANT TITULAIRE	
FEUILLET	Magali	PARENT D'ELEVES / SUPPLEANT	
GINER	Catherine	REPRÉSENTANT DE LA REGION SUP	
GIRARD	Marion	ENSEIGNANT TITULAIRE	Excusée
GRAS	Corinne	PROVISEUR / ADJOINTE	
GUILHEM	Claude	PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	
IMAJJAN	Rayhan	ÉLÈVE TITULAIRE	
JACQUET	Caroline	PARENT D'ELEVES / TITULAIRE	
LEYAT	Pierre-Philippe	GESTIONNAIRE	
LOUIS	Sandrine	PARENT D'ELEVES / TITULAIRE	Arrivera en retard 
MARC	Virginie	PARENT D'ELEVES / TITULAIRE	Excusée

Émargement conseil d'administration du 03/11/2020

MARIN	Patrick	ATSS -ARL / TITULAIRE	Excusé
MAROC	Nora	ENSEIGNANT TITULAIRE	
MASSA	Valérie	PARENT D'ELEVES / TITULAIRE	
MIRON	Richard	REPRÉSENTANT DE LA REGION SUP	Excusé
MOUSSAOUI	Adem	ÉLÈVE SUPPLÉANT	
PARLANTI	Fabrice	ENSEIGNANT TITULAIRE	
PERLOT	Thierry	PROVISEUR	
PREZIOSI	Nora	REPRÉSENTANT DE LA REGION TIT	Excusée
RODRIGUEZ	Wilfried	DDFPT	
ROSSETTI	Thierry	ATSS - ARL / TITULAIRE	Excusé
SAARI	Myriam	ENSEIGNANT TITULAIRE	
SHINTU	Claude	PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	
VANNIER	Monique	ATSS - ARL / TITULAIRE	Excusée
VAROLI	Ruben	ÉLÈVE SUPPLÉANT	
ZEROUAL	RACHIDA	PARENT D'ELEVES / SUPPLEANT	